Envoyé en préfecture le 22/04/2026
Reçu en préfecture le 22/04/2026
Publié le
ID : 056-215601220-20260409-CM20260405-DE

COMMUNE DE LOYAT
11, rue de la Mairie
56800 LOYAT

CONSEIL MUNICIPAL
9 AVRIL 2026
DELIBERATION
CM20260405

Le 9 avril 2026 à vingt heures,
le conseil municipal de la commune de LOYAT,
s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie,
dûment convoqué par M. Didier BOURNE, Maire
Date de convocation du conseil municipal le 3 avril 2026
Nombre de conseillers municipaux en exercice : 19
Présents : Didier BOURNE, Patrice LAMEUL, Maud GAVAUD, Sébastien LE RAY, Solène LE MOING, Valérie LANCELOT, Viviane LE BORGNE, Jean-Pierre PAPION, Jean-André GUILLODO, Pascale LE NOUAILLE, Pierre-Yves JOSSO, Pierrette LELONG, David HAVART, Alexandra NOEL, Sonia GUINY, Lionel HUET, Yoann GUIBOUX.

Absents excusés : James ROWLANDS donne pouvoir à Jean-André GUILLODO, Elodie GUILLARD donne pouvoir à Viviane LE BORGNE.
Absent non excusé : 0
Votants : 19
Après avoir fait l'appel des présents et des pouvoirs
Le quorum est atteint.
Secrétaire de séance : **Solène LE MOING**

Approbation du règlement intérieur du conseil municipal

Le règlement intérieur, est obligatoire pour les communes de 1 000 habitants et plus à compter du 1er mars 2020 (art. L 2121-8 du CGCT).

Le contenu du règlement intérieur est fixé librement par le conseil municipal dans le respect des dispositions législatives et règlementaires en vigueur.

Le règlement intérieur ne doit porter que sur les mesures qui concernent le fonctionnement du conseil municipal ou qui ont pour objet de préciser les modalités de fonctionnement.

Chaque conseiller a reçu un exemplaire du projet de « Règlement intérieur du conseil municipal de la commune de Loyat ».

Il est proposé de valider le « Règlement intérieur du conseil municipal de la commune de Loyat » ainsi présenté.

Envoyé en préfecture le 22/04/2026
Reçu en préfecture le 22/04/2026
Publié le
ID : 056-215601220-20260409-CM20260405-DE

<u>Après en avoir débattu, le conseil municipal décide à l'unanimité</u> :

- d'approuver le « Règlement intérieur du conseil municipal de la commune de Loyat ».

Décision du conseil municipal :

Pour : 19 Contre : 0 Abstention : 0

Pour extrait conforme
Délibération certifiée exécutoire

Le Maire,
Didier BOURNE